

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE 2023-2024**

### **Entre Bordeaux Métropole et l'association Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux**

#### **Entre les soussignés :**

L'association Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux, dont le siège social est situé 127 avenue Counord à Bordeaux, représentée par son Président M. Bernard Blanc, dûment habilité

#### **ci-après désigné(e) « MDEE »**

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, M. Alain Anziani, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° ...../..... du Conseil de Bordeaux Métropole du .....

#### **ci-après désigné(e) « Bordeaux Métropole »**

### **PREAMBULE**

La MDEE a proposé en 2017 à Bordeaux Métropole, une action de coordination des acteurs de l'accompagnement à l'emploi intervenant sur les communes concernées par l'opération d'intérêt national Euratlantique à savoir Bordeaux, Bègles et Floirac. Cette action répond aux attendus de Bordeaux Métropole qui souhaite développer l'attractivité économique de son territoire et notamment des opérations d'aménagement dédiée à l'accueil des entreprises. Elle prévoit la mise en place pour les entreprises, d'une offre de service emploi coordonnée avec un contact unique. En 2017, dans le cadre d'une convention passée entre la MDEE et Bordeaux Métropole, cette offre de service a été définie au sein d'un comité technique rassemblant Pôle emploi, Cap emploi, les Missions locales (« Bordeaux avenir jeunes » « des Graves », « des Hauts de Garonne »), les PLIE (« de Bordeaux », « des Graves », « des Hauts de Garonne »), l'APEC, l'association ADELE et les services des Villes de Bordeaux, Bègles et Floirac.

La présente convention d'objectifs et financière encadre les attendus et les modalités de la mise en œuvre de cette offre de service territorialisée de l'emploi entre Bordeaux Métropole et la MDEE eu égard :

- à la mise en place par la MDEE, dans le cadre de ses activités de mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi, d'un service commun à destination entreprises en cours d'implantation ou de développement sur l'opération d'intérêt national Euratlantique,
- à l'organisation par la MDEE d'un comité technique rassemblant l'agence Pôle emploi de Saint Jean, Cap emploi, le PLIE de Bordeaux, des Graves, des Hauts de Garonne, les Missions

locales Bordeaux avenir jeunes, des Graves, des Hauts de Garonne, l'APEC, l'association ADELE et les services des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, en vue d'étudier et de répondre en commun aux offres d'emploi des entreprises

- aux délibérations de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole confiant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) à la MDEE,
- à la volonté de Bordeaux Métropole de tester et développer le dispositif proposé au profit du développement économique et ses retombées en termes d'emploi sur le territoire,

## **ARTICLE 1. OBJET DES PRESENTES**

Les deux parties s'accordent pour inviter les principaux prescripteurs à informer la MDEE, structure coordinatrice de l'offre de service emploi, des dossiers d'entreprises en cours d'implantation ou de développement dans l'opération Euratlantique.

Ces prescripteurs sont : l'établissement public d'aménagement Euratlantique, Bordeaux Métropole, Bordeaux Invest, les communes de Bordeaux, Floirac et Bègles, les membres du comité technique (Liste non exhaustive).

- Etablir le contact unique avec les entreprises dans leurs démarches de recrutement. La MDEE, avec l'aval préalable de Bordeaux Métropole se charge du premier contact avec les entreprises afin de :
  - Présenter le dispositif
  - Recueillir les offres d'emploi
  - Qualifier les offres d'emploi
  - Proposer une aide à la définition des fiches de poste.
- Mettre en œuvre une ingénierie d'optimisation des recrutements au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi.
- Faciliter l'intégration des nouvelles entreprises dans leur environnement socio- économique et favorisant les recrutements en proximité géographique.
- Diffuser et traiter les offres d'emploi en comité technique

La MDEE garantira le bon fonctionnement du dispositif partenarial comme suit :

- Etude en commun des offres d'emploi et analyse croisée
- Recueil des précisions éventuelles auprès des entreprises par la MDEE
- Recherche des profils en privilégiant les recrutements de proximité
- Mise en place de toute action nécessaire en vue d'informer les publics, de préparer les candidats à l'embauche, d'apporter des compléments éventuels pour la montée en compétence des publics,
- Optimisation de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi, en situation de handicap, en parcours d'insertion, en provenance des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Assurer la relation entre les entreprises et les partenaires emploi

La MDEE reste l'interlocuteur privilégié des entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement en :

- Organisant le retour auprès des entreprises des candidats sélectionnés par les membres du comité technique
- Recueillant un premier bilan de la campagne de recrutement auprès des entreprises et en informant le comité technique
- Mettant en œuvre tout complément d'action nécessaire de façon partenariale
- Mesurer l'impact social des actions engagées sur le territoire :

La MDEE, au contact de ses partenaires pour l'emploi, assurera la comptabilité des résultats, de l'impact sur le territoire et sur les personnes les plus éloignées de l'emploi.

- Etablir un bilan des actions auprès de Bordeaux Métropole et des prescripteurs initiaux.

La MDEE reste le partenaire référent de Bordeaux Métropole et des prescripteurs d'entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement.

## **ARTICLE 2. GOUVERNANCE**

- Comité de pilotage : Au démarrage de l'offre de service un comité de pilotage a été organisé réunissant Bordeaux Métropole, la Préfecture de la Gironde et l'établissement public d'aménagement Euratlantique, co-animé par la MDEE, auquel était associés la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), Pôle emploi, Invest in Bordeaux et les communes concernées, afin de mettre en place les bases de la coopération inter acteurs.

Ce comité de pilotage pourra être réuni de nouveau en cas de besoin et/ou de sujet nécessitant un arbitrage.

- Comité technique : La MDEE constituera et animera un comité technique rassemblant, les services de Bordeaux Métropole et des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, le service public de l'emploi, à savoir l'agence de Pôle emploi Saint Jean, Cap emploi, les Missions locales et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) intervenant sur le territoire, ainsi que tout autre partenaire qu'elle jugera bon d'inviter. Ce comité technique sera réuni à l'initiative de la MDE mensuellement, il aura vocation à assurer les partenariats et la coordination des équipes, à étudier les besoins des entreprises, à réaliser l'ingénierie et la méthode à mettre en place, si besoin à désigner un chef de file pour les dossiers spécifiques.

## **ARTICLE 3. DUREE**

La présente convention porte sur les années 2023 et 2024 du 1 décembre 2023 à son échéance le 31 décembre 2024. Toute reconduction tacite est exclue.

## **ARTICLE 4. CONTRIBUTION FINANCIERE ET MODALITE DE VERSEMENT.**

Le coût de réalisation des actions visées à l'article 1 de la présente convention s'élève à 25.000€ (Vingt-cinq mille Euros). Bordeaux Métropole s'engage à verser le montant de subvention correspondant.

- Un premier versement de 17.500€, soit 70%, après signature de la présente convention ;
- Le solde de 7.500€, soit 30%, sera versé à l'échéance, sur production :
  - d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées en 2023-2024,
  - d'un comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé des actions menées.

## **ARTICLE 5. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE**

La MDE s'engage à produire tout élément relatif à son activité entrant dans le champ des conventions passées, à informer Bordeaux Métropole de tout changement dans ses statuts, ses modes de gouvernance et ses sources de financement.

## **ARTICLE 6. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application des présentes feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution des présentes seront soumis au tribunal compétent.

## **ARTICLE 7. ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions des présentes sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

## **ANNEXES :**

Annexe 1 : Budget prévisionnel de l'action

Annexe 2 : Modèle de compte rendu financier

Annexe 3 : Bilan Financier

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, les parties font élection de domicile :

**Pour Bordeaux Métropole :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles de Gaulle

33045 Bordeaux Cedex

**Pour la Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux :**

Monsieur le Président de la MDEE

127 avenue Counord

33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le....., en 2 exemplaires originaux

**Le Président de l'association  
MDEE**

**Pour le Président  
de Bordeaux Métropole  
Le Vice-président et par délégation**

**Bernard Blanc**

**Stéphane Delpeyrat**

# Annexe 1- Budget prévisionnel

NOM DE L'ORGANISME :		Maison de l'Emploi, de l'Insertion économique et de l'Entreprise de Bordeaux						
		ANNEXE B_ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE Développement Territorial de l'Emploi – Euratlantique						
Exercice 2023	CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget 2022 (1)	Budget 2023 (1)	Réalisé 2023 (2)	Ecart en valeur (3)	Budget 2022 (1)	Budget 2023 (1)	Réalisé 2023 (2)	Ecart en valeur (3)
	Charges directes affectées au projet				Ressources directes affectées au projet			
60 – Achats	0	250	0	-250	70 – Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service					Vente de produits finis, de marchandises			
Achats stockés de matières et fournitures		250		-250	Prestations de services			
Achats non stockables (eau, énergie)					Produits des activités annexes			
Fournitures d'entretien et de petit équipement					Parrainages (7063)			
Fournitures administratives					74 - Subventions d'exploitation	25 000	25 000	-25 000
Autres fournitures					État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs	99	2 500	0	-2 500	Conseil Régional			
Sous traitance générale					Conseil Départemental			
Locations mobilières et immobilières					Bordeaux Métropole	25 000	25 000	-25 000
Entretien et réparation					Autres EPCI			
Primes d'assurance					Ville de Bordeaux			
Documentation					Autre(s) commune(s)			
Divers	99	2 500		-2 500	Organismes sociaux			
62 - Autres services extérieurs	1 200	421	0	-421	Fonds européens			
Rémunérations intermédiaires et honoraires					Emplois aidés			
Publicités, publications	900	115		-115	Autres (préciser) :			
Déplacements, missions et réceptions	300	150		-150	Aides privées			
Frais postaux et de télécommunication		156		-156	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0
Divers					Cotisations			
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	Dons manuels (75411)			
Impôts et taxes sur rémunérations					Mécanats (75443)			
Autres impôts et taxes					Abandons de frais de bénévoles (7541)			
64 - Charges de personnel	21 137	18 721	0	-13 721	Autres			
Rémunérations de personnel	12 961	13 425		-13 425	76 - Produits financiers			
Charges sociales	8 176	5 296		-5 296	77 - Produits exceptionnels	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	2 598	3 367		-3 367	Reprises de subventions (777)			
66 - Charges financières					Autres			
67 - Charges exceptionnelles					78 - Reprises sur amortissements et provisions			
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements					79 - Transfert de charges			
69 - Impôt sur les sociétés					Autofinancement le cas échéant	34	360	-260
	Charges indirectes affectées au projet				Ressources indirectes affectées au projet			
Charges fixes de fonctionnement								
Frais financiers								
Autres								
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	25 034	25 260	0	-25 260	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES	25 034	25 260	-25 260
	86 - Emploi des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
- Secours en nature					- Bénévolet			
- Mise à disposition gratuite des biens et services					- Prestations en nature			
- Personnel bénévoles					- Dons en nature			
Total des contributions volontaires	0	0	0	0	Total des contributions volontaires	0	0	0
Resultat Net	0	0	0	0				
Personnel	2020	2021	Budget 2022	Budget 2023	0,6	0,4	0,6	0,56
Nombre de salariés équivalent temps plein travaillé	0,6	0,4	0,6	0,56				

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

## Annexe 2 - Modèle de compte-rendu financier

***Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement***

***Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.***

Nom de l'organisme :

### 1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

### 2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le « prévisionnel » et le « réalisé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé »).

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier

**Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'organisme, certifie exactes les informations du présent compte rendu**

Fait, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature

## ANNEXE 3 – Bilan financier

Nom de l'organisme :					Année :		
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
<b>60 – Achats</b>				<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>			
Achats d'études et de prestations de service				Marchandises			
Achats de matières et fournitures				Prestations de services			
Fournitures non stockables (eau, énergie)				Produits des activités annexes			
Fournitures d'entretien et de petit équipement							
Fournitures administratives				<b>74 - Subventions d'exploitation</b>			
Autres fournitures				État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			
<b>61 - Services extérieurs</b>				Région			
Sous traitance générale				Département			
Locations mobilières et immobilières				Bordeaux Métropole			
Entretien et réparation				Autres EPCI			
Assurances				Commune(s)			
Documentation				Organismes sociaux			
Divers				Fonds européens			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				Emplois aidés			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Autres (précisez) :			
Publicité, publications							
Déplacements, missions et réceptions				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
Frais postaux et de télécommunication				Cotisations			
Services bancaires				Autres			
Divers							
<b>63 - Impôts et taxes</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations							
Autres impôts et taxes				<b>77 - Produits exceptionnels</b>			

64 - Charges de personnel							
Rémunérations du personnel				78 - Reprises sur amortissements et provisions			
Charges sociales							
Autres charges de personnel				79 – Transfert de charges			
65 - Autres charges de gestion courante							
66 – Charges Financières							
67 - Charges exceptionnelles							
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
- Secours en nature				- Bénévolat			
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations				- Prestations en nature			
- Personnel bénévole				- Dons en nature			

Date / Nom et signature du Président ou du représentant légal